

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 05-422-1932 portant promulgation de la convention de commerce et de navigation signée à Paris, le 30 janvier 1929, entre la France et le, royaume des Serbes-Croates-Slovènes et du protocole de signature portant la même date.

n° 05-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets, arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires ; Va le décret du 4 novembre 1931, portant promulgation de la convention de commerce et de navigation signée à Paris, le 30 janvier 1929, entre la France et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes et du protocole de signature portant la même date ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 novembre 1931 susvisé, portant promulgation de la convention de commerce et de navigation signée à Paris, le 30 janvier 1929, entre la France et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes et du protocole de signature portant la même date. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.